

Compte-rendu valant PV de la réunion du Conseil Municipal

du Jeudi 5 décembre 2024

Convocation du 29 novembre 2024

Présidence : M. Denis TAVEL

Présents : Denis TAVEL (Maire), Stéphane BATISSE, Françoise BUISSET, Jean-Marc MICHON, Denise RANDU (Adjointes), Dominique BERNARD, Mélynda CORDON, Jean-Christophe DONARD, Stéphanie DUCROZET, Emmanuelle FOURÉ-DELORME, Françoise GAGNEPAIN, Éric MERCADO, Yohann REVEL, Marie-Christine TEPPE, Chloé VIARD, Jamel YANTOUR.

Absents ou excusés : Franck GAUDET (Procuration donnée à Denis TAVEL), Magali PONSOT (procuration donnée à Dominique BERNARD), Julien VERCHERE (procuration donnée à Jean-Marc MICHON)

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 3

Nombre de suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : Françoise GAGNEPAIN

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en mairie le jeudi 5 décembre 2024 à 20h00 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

Le compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2024 ne fait l'objet d'aucune remarque. Après être signé par la secrétaire de séance et M. le Maire, il sera diffusé sur le site de la commune.

1°) Finances : renouvellement Compte à Terme

En avril dernier, un CAT avait été ouvert pour un montant de 200 000€, pour une durée de 9 mois. Le 17 janvier 2025, il sera possible de retirer cette somme ou de la placer de nouveau pour 6 mois ou 9 mois. Cette somme est destinée à régler une partie des travaux de l'école et comme ceux-ci n'ont pas débuté, il vous est proposé de prolonger le placement pour 9 mois.

Le conseil valide à l'unanimité le renouvellement de ce CAT.

2°) Acquisition du garage attenant à la boulangerie

Dynacité a proposé à la commune de lui vendre le garage d'une surface de 15m² environ pour la somme, après négociation, de 8 000,00€, hors frais de notaire.

Ce local serait proposé à la location au futur gérant de l'épicerie, 50€ par mois, soit un loyer global de 550€.

Le conseil accepte à l'unanimité l'acquisition du garage attenant à l'ancienne boulangerie.

3°) Longueur de voirie

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Plusieurs composantes entrent dans son calcul, et notamment la longueur de voirie. Il convient de préciser la longueur des voiries dans les précédentes délibérations :

- Le clos de la Chapelle 80m
- Le clos Charnay 98m

- Les balcons du Revermont 213m
- Le clos des tourterelles 63m
- Le domaine des Arcuieres 103m
- Les Marguerites 167m

Soit 724 m à ajouter aux 18 174 mètres de voirie communale = 18 898 mètres.

Les clos de la Garenne, et Multin sont des lotissements communaux.

Le conseil municipal valide par 19 voix la mise à jour du tableau de la voirie communale.

4°) Bilan ZAN (Zone d'Artificialisation Nette)

Stéphane BATTISSE présente ce bilan : les collectivités sont tenues de faire un rapport triennal à la Préfecture sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (Étalement urbain). Ce rapport présente le détail et les causes de la consommation des sols (années 2021 et 2022, les données 2023 ne sont pas disponibles).

Le bilan est joint en annexe.

Le conseil municipal par 19 voix, valide le bilan présenté.

5°) Moustique tigre

Suite à la formation de l'Entente Interdépartementale de Démoustification, nous devons mettre en place des actions de lutte contre le moustique tigre. Une commission s'est réunie pour déterminer un plan d'actions en 2 volets :

1^{er} volet : Exemplarité de l'espace public : Inventaire des points sensibles à l'échelle du quartier de Portant : 50 avaloirs contrôlés en 2 heures. Une vingtaine ont été identifiés comme problématiques (l'eau stagne). Une transformation ou une amélioration sera proposée à la commission travaux et aux employés municipaux pour estimer la faisabilité.

La visite du cimetière, de la mairie et de l'école est programmée sur les mois de décembre et janvier.

2^{ème} volet : Sensibilisation de la population : Une information sera diffusée au printemps. La commission travaille sur le moyen de diffusion et le contenu. Une réunion publique avec l'EID sera organisée également au printemps.

Le conseil municipal approuve ce plan d'action. Il sera demandé à l'EID d'animer la réunion publique.

6°) Appel d'offre pour les travaux de la boulangerie : la métallerie

La commission d'appel d'offres vous propose de retenir l'entreprise RLM de Marboz, pour le lot métallerie. La consultation la place au premier rang, avec une proposition à 23 169€, proche de l'estimation faite par le maître d'œuvre.

Les travaux sont prévus en février.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de la commission d'appel d'offre quant au choix de l'entreprise.

7°) Avenant au marché du mode doux et maîtrise d'oeuvre

L'entreprise SOCATRA / FALAISE propose de remplacer le sable stabilisé renforcé pouzzolanique par de l'enrobé noir drainant type 0/10, pour un surcoût de 12 320€ HT, pour un entretien plus facile pour les agents techniques, et une résistance plus grande dans le temps.

Une discussion est lancée sur le choix du revêtement : herbes et mauvaises herbes tolérées ou pas, chaussée bombée ou pas, une pente ou pas...

Le conseil municipal approuve cet avenant par 12 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

INFRA TECH avait été désigné comme maître d'œuvre par délibération du 19 janvier 2023. Il convient de modifier le taux de rémunération, donc de passer de 4,3% à 5%. (le taux varie selon le montant des travaux).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau taux de rémunération du maître d'œuvre.

8°) Convention pour l'utilisation de la parcelle ZE 36

M. BERNARD sort de la salle, les voix de Mrs GAUDET et REVEL (voisin en limite de propriété) ne seront pas prises en compte.

Cette convention, qui n'est pas constitutive de droits réels, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable la parcelle ZE36.

Par cette convention, autorisation est donnée à M. et Mme BERNARD d'utiliser la parcelle ZE36, de fermer leur espace cour sur la largeur du fossé sans ouvrage définitif sur ce dernier, moyennant une redevance annuelle : M. le maire propose la somme de 200€, suite à la discussion en réunion de municipalité élargie du lundi 18 novembre dernier.

Le conseil municipal valide cette convention par 16 voix pour qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2025.

9°) ONF : programme des coupes de bois 2025

Le service bois et forêt de l'ONF vous propose le programme de coupe suivant :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation - décision de la commune	Obs
						Vente avec mise en concurrence				Déli-vrance		
						Bloc sur pied	Bloc façonné	UP unité mesure	Contrat Bois façonné			
4	RA	632	4.2	2025				X				
6	E1	31	2.1	2025						X		
8	E1	48	3.2	2025						X		
9	E1	61	4.1	2025						X		
26	IRR	114	5.7	2025					X	X		

RA = coupe rase

E1 = entretien

IRR = irrégulière

Le conseil valide la proposition de programme de coupe pour 2025 de l'ONF à l'unanimité.

10°) Convention relative à l'extension du réseau d'eau potable pour le pôle services et la RS

Autorisation de signature doit être donnée au maire pour cette convention entre le syndicat Ain Veyle Revermont et la commune. Les travaux s'élèvent à 44 760€ TTC. Une participation de la commune à hauteur de 14 000€ TTC est demandée.

Point déjà abordé lors de la séance du conseil de septembre 2024.

11°) Information sur les décisions prises suite au dernier conseil municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT (DPU)

Dossiers d'urbanisme, pour information, ce point ne sera pas repris en séance.

1 demande préalable à des travaux a été déposée depuis le dernier conseil :

→ M. Philippe LAURENT (clos de la Chapelle) - pose d'un portail

1 permis de construire a été déposé depuis le dernier conseil :

→ Commune de CERTINES - Travaux à l'école (rénovation, création d'un préau et extension d'un dortoir)

12°) Questions diverses

→ Point sur les travaux de l'école : ils débuteront au printemps et devront être achevés à la rentrée de septembre 2025. Les diagnostics techniques et l'étude de sol seront faits fin décembre. L'appel d'offre sera lancé début février. Projet d'un montant avoisinant 1 000 000€, subventions attendues : 150 000 € de l'Etat, 150 000€ de GBA, 118 000€ du département ; 100 000€ de la région sont espérés.

→ Devis de GALLAND paysage, pour la taille des poiriers d'ornement au bord du chemin de la Baronne.

→ Boulangerie : le futur gérant poursuit son étude avec le groupe SHIEVER et GBA. Rencontre en mairie le 19 décembre.

→ Micro-crèche : réunion avec ADMR, ELTIA et ART'BEL. Une étude des besoins devra être menée. Fin 2025 achat du terrain pour livraison en avril 2026.

→ Résidence séniors : rappel de la réunion publique le mercredi 11 décembre à 18h à la salle polyvalente.

→ Rappel : vœux le samedi 4 janvier à 10h30.

→ Proposition d'une fête d'été au château GENOUD avec repas champêtre, date à déterminer.

☞ Séance levée à 22h30 ☞
°° 0 °°

Prochaines réunions :

Jeudi 9 janvier 2025

Jeudi 20 février 2025

En mars pour le budget

Jeudi 10 avril 2025

Jeudi 22 mai 2025

Jeudi 3 juillet

Fait à Certines, le 9 janvier 2024

Le Maire, Denis TAVEL

La secrétaire de séance, Françoise GAGNEPAIN